



Assemblée Générale

PROCÈS-VERBAL du Samedi 11 novembre 2017 – LE LOUROUX-BECONNAIS

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Gérard LOISON, Président

Ouverture de l'assemblée Générale par Monsieur Gérard Loison.

2. Intervention de M. Michel BOURCIER, Maire du Louroux-Béconnais

Monsieur Michel Bourcier, Maire du Louroux-Béconnais, prend la parole et présente sa commune.

3. Présentation du club de l'AS VEA Football par M. Gilles HAMON, Président

Monsieur Gilles Hamon, Président du club de l'AS VEA, prend la parole.

Il présente le nouveau club AS VEA créé en juin 2017, explique les raisons de cette création, présente l'organisation du club et décrit ses effectifs et catégories.

Il explique les objectifs du club, à savoir la construction d'un projet club nécessaire pour pérenniser, se protéger et faire face à la délicate professionnalisation des structures.

Il conclue sur le football en milieu rural qui est un outil d'intégration et de dynamisation de la vie communale.

4. Intervention de M. Jacky CERVEAU, membre de la LFA

Monsieur Jacky CERVEAU présente un film décrivant les activités de la LFA.

5. Communication du quorum – Jacques BODIN, Secrétaire Général

Le Secrétaire Général, Jacques BODIN, déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte, présente et annonce les chiffres suivants :

Quorum

- Nombre de membres présents/représentés : 197 soit 74,62 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1611 soit 84,74 % de l'Assemblée

« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer ».

6. Modalités du vote électronique – essai des boitiers

Monsieur Jérôme Clément présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

7. Ouverture de séance, allocution de Monsieur Gérard LOISON Président

« Monsieur le Représentant de la LFA,
Monsieur le Directeur Général de la LFA,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du club du Louroux-Béconnais,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, les Présidents et représentants des clubs,
Chers amis,
Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons ce matin, ici au Louroux-Béconnais dans ce magnifique espace.

Merci à Mr le Maire ici présent ainsi qu'au Président du club, qui avec son équipe a fait en sorte que nous soyons bien accueillis.

J'ai à vous faire part des excuses de :

- Noël LE GRAËT – Président de la FFF
- Marcel RETAILLEAU - Président CFA Apprentissage
- Robert DUFOUR - Directeur CFA Apprentissage
- Anne-Marie VIAIRON – Adjointe aux sports mairie de Val d'Erdre Auxence
- Thierry PERIDY – Directeur DRJSCS
- Florence AUDOUIN – Jean-Luc MARSOLLIER - CODIR

Et remercier également de leur présence :

- Pierre SAMSONOFF – Directeur de la LFA
- Yannick SUPLOT – Président du CROS
- Jacky CERVEAU – Membre de la LFA
- Mickaël CHEVALIER – Président Régional UNAF
- Philippe GEORGES — Directeur Ligue de Bretagne accompagné de Romain LELANDAIS chef de projet FFF

Avant de débiter mon intervention, je me dois de vous fournir quelques informations afférentes au choix de cette date du 11 novembre, jour de commémoration de la fin de la guerre 14/18, pour tenir cette AG. Ce n'est pas un choix délibéré mais une réponse à des contraintes.

En effet, un certain nombre de facteurs sont à retenir :

- l'AG de la ligue doit se tenir 30 jours avant celle de la FFF qui aura lieu le 16 décembre,
- elle ne peut se tenir qu'après les AG de district qui sont étalées durant le mois d'octobre,
- et enfin, trouver, et ce n'est pas le plus simple, une salle de 450 places disponible.

Nous voilà réunis, tous ensemble, pour cette traditionnelle AG d'automne consacrée d'habitude essentiellement aux comptes de la Ligue.

En raison de la fusion, toute récente, nous avons aussi à aborder avec vous, sous l'angle de l'information, quelques points particuliers et très importants concernant la saison prochaine, les compétitions jeunes et celle des séniors.

Nous aurons aussi à vous présenter les offres de service afférentes à l'accompagnement des clubs et à en juger par vos divers appels sur le sujet, il y a matière à dire et à faire.

Je voulais aussi vous dire que depuis 2 mois et demi, nous sommes entrés, vous et nous dans la 1^{ère} saison commune de notre nouvelle Ligue.

Elle est encore imparfaite puisque nous avons, issues de nos anciens territoires et basées sur la répartition des années passées, des compétitions séniors, jeunes et futsal séparées.

Seules les Coupes de France, des Pays de la Loire et les féminines sont dans la configuration nouvelle Ligue.

L'arbitrage s'est aussi placé dans la nouvelle configuration et nos arbitres, avec des règles cependant, opèrent sur tout le territoire.

Toutes ces évolutions ont naturellement révélé ce qui semble être des anomalies qui en fait n'en sont pas, puisque pratiquement tirées des règlements.

J'en cite quelques-unes :

- surprise pour quelques clubs recevant en Coupe de France et des Pays de la Loire de devoir régler les indemnités des arbitres,
- surprise de ne pas recevoir d'indemnités de la part du club recevant pour les frais de déplacements,
- étonnement à la vue de la désignation d'arbitres futsal et autres un peu éloignés du lieu de la rencontre.

S'ajoutent à ces éléments, quelques difficultés quant à la mise au point des calendriers, jeunes en particulier. Pour autant, je peux vous l'assurer, les commissions chargées de ces domaines ont travaillé avec sérieux et application.

Nous avons bien retenu tous ces points à l'origine de quelques-unes de vos incompréhensions et nous allons tout mettre en œuvre pour être demain bien compris de chacune et chacun d'entre vous.

Avant la prochaine AG d'été, fixée au 21 avril 2018 nous présenterons un certain nombre de textes qui iront dans le sens de vos souhaits et de vos préoccupations.

A nouveau, à l'occasion de cette AG, je vous demande, dans cette période d'adaptation pour toutes et tous, un peu de patience et de modération dans vos remarques, pour autant quelquefois justifiées.

Sachez que rien n'est fait pour vous poser des problèmes, bien au contraire. Mais désormais, le passage de nos activités est étendu et je peux comprendre que certains d'entre vous ont encore besoin d'un peu de temps pour s'en imprégner.

Avant de conclure, je voudrais dire aussi, aux clubs nationaux qui n'ont pas donné suite à la recherche de candidatures pour les représenter à l'AG de la FFF, que nous allons les inviter à une réunion afin de faire avec eux le point de leurs problèmes spécifiques.

Je vous souhaite une assemblée sereine et constructive et reviendrai vers vous pour conclure cette matinée de travail. »

8. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2017 à La Pommeraye

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2017 à La Pommeraye est adopté.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 462

- « oui » majoritaire à 96,31 %

Conclusion : Validé.

9. Présentation du rapport moral d'activité – M. Jacques BODIN, Secrétaire Général

Approbation du rapport moral

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 455

- « oui » majoritaire à 95,91 %

Conclusion : Validé.

« Conformément à nos statuts et aux dispositions de la loi sur les associations prévoyant que les comptes doivent être soumis à l'approbation de leurs sociétaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la Ligue pour la saison 2016-2017 (du 1^{er} juillet au 30 juin) tels qu'ils vous ont été transmis en date du 20 octobre 2017.

Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté, reprenant les points principaux.

On peut tout d'abord rappeler que l'exercice, a eu quelques faits significatifs :

- Fusion de la ligue du Maine et de la ligue Atlantique avec un effet comptable au 1 juillet 2016. Il s'agit donc du 1^{er} exercice de la nouvelle Ligue de Football des Pays de Loire.
- Création de la nouvelle entité : La Ligue de Football des Pays de Loire.
- La nomination d'une nouvelle équipe dirigeante, élue en janvier de cette année.

➤ **BILAN**

Avant toute chose, je dois vous préciser qu'il ne faut pas comparer les bilans N et N-1. En effet, lors de la fusion, il y a eu juridiquement une ligue absorbante et une ligue absorbée. De ce fait, sur votre document, en N-1, il ne s'agit que du bilan de la seule ex ligue Atlantique.

✓ **Actif**

Un total actif de 6,5M €

On peut tout d'abord rappeler que l'exercice, a eu quelques faits significatifs :

- L'actif immobilisé pour 3,6 M€, je rappelle qu'il s'agit ici quasi essentiellement du patrimoine immobilier (le site de St Sébastien et le site du Mans) et mobilier (matériel et mobilier de bureau et informatique) de la Ligue des Pays de la Loire.
- Vous constatez l'absence de stock. En effet, avec la fusion, nous avons pris le principe de ne pas valoriser le stock. Pour autant, nous travaillons pour récupérer un maximum de ceux-ci, notamment en modifiant le logo : flocage a environ 1 €.
- Les créances pour 400 K€. C'est ce que nous devons respectivement la FFF, les clients du CRT et les clubs à la date du bilan, soit au 30 juin.
- La trésorerie : à décomposer, avec le FES, pour 1,5 M€, et la trésorerie à notre disposition au 30 juin, soit 844 K€. C'est justement cette somme qui nous a permis de mettre en place le système des prélèvements donc l'étalement du paiement des clubs et donc une gestion de trésorerie à 0.
- Et enfin, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir. 115 K€, dont 50% sont la taxe d'apprentissage à percevoir.

✓ **Passif**

Un total équivalent à l'actif, car je vous rappelle qu'il y a un équilibre à respecter.

- Des FP conséquents, avec un niveau de 2,2 M€, soit 34% du total bilan.
- La contrepartie nette du FES avec 1,6 M€. Noter la différence avec l'actif, mais il faut tenir compte des utilisations de l'année pour 109 K€ (25 € par stagiaire sur la prise en charge des formations + MDS complémentaire pour la Ligue Atlantique).
- Un RN de 9 K€, quasi à l'équilibre, mais nous y reviendrons lors de l'analyse du compte de résultat.
- Des subventions d'investissement pour 605 K€ : il s'agit du total cumulé des subventions depuis quelques années. C'est 115 K€ de produits sur cet exercice.
- Des provisions pour risques et charges pour 223 K€ : dont 145 K€ des IFC restantes (le reste étant sur le contrat CNP).
- Des emprunts pour 724 K€, avec l'intégration cette année de l'emprunt du site de la ligue au Mans.
- Des dettes fournisseurs et sociales pour 753 K€. Totalement classique dans la vie d'une structure comme la nôtre. Aucun retard à signaler.

- Les CC des 5 districts pour 187 K€. Il s'agit des sommes de ces 5 districts au 30 juin dans les comptes de la ligue. Elles sont à la disposition de ces derniers à tout moment.
- Les créditeurs divers pour 159 K€. Il s'agit essentiellement, et pour 138 K€, des acomptes reçus par les familles pour inscrire leurs enfants aux stages de foot d'Eté.
- Et enfin pour 3 K€ de produits constatés d'avance.
-

➤ **LE COMPTE DE RESULTAT**

Ici encore, je dois vous rappeler qu'il ne faut pas comparer les comptes de N et N-1. En effet, lors de la fusion, il y a eu juridiquement une ligue absorbante et une ligue absorbée. De ce fait, sur votre document, en N-1, il ne s'agit que du compte de résultat de la seule ex ligue Atlantique.

✓ **Les Produits**

- Les produits principaux sont les licences et autres cotisations pour 3,5 M€. C'est la recette liée aux 160 000 licenciés.
- Les subventions, partenariats et publicités pour 1,6 M€.
- Les compétitions et l'arbitrage pour 1,1 M€.
- L'activité du CRT, qui pour la première fois passe au-dessus de la barrière de 900 K€ de CA.
- Les reprises de provisions et transfert de charges pour 663 K€, soit des reprises + importante sur l'exercice liées à la fusion et notamment au réajustement de la méthodologie comptable.
- Des recettes diverses pour 445 K€, dont 200 K€ d'exceptionnels liés à la mise en place du contrat d'IFC, et donc 200 K€ placés à la CNP.
- Et enfin les droits et autres frais de stages pour 430 K€, uniquement l'institut de formation du football (IRFF).

✓ **Les Charges**

- Les salaires et autres frais (intérim, honoraires) pour 2,6 M€. Cela concerne principalement la masse salariale, qui est passée de 2 241 à 2 343 K€, soit +4,55% (en comparatif cumulé). Il s'agit essentiellement des augmentations obligatoires et légales pour 1/4, pour 30 K€ des indemnités de départ à la retraite, et des charges d'intérim supplémentaires notamment sur la formation.
- Des redevances reversées aux Districts pour 1,1 M€.
- L'entretien, les impôts et taxes pour 0,9 M€. A noter la fin des grosses tranches de travaux (250 K€ sur le dernier exercice)
- Licences et changement de clubs, assurances pour 903 K€. Il s'agit essentiellement de la part reversée à la FFF et à l'assurance MDS.
- Amortissement et charges diverses pour 856 K€, dont 200 K€ de traitement comptable sur le placement d'une partie des IFC. C'est la principale différence avec N-1.
- Déplacements, missions, hébergement pour 849 K€. Il faut noter sur l'exercice, la prise en compte du doublement des commissions, lié à mise en place de la fusion, et d'un territoire plus vaste. L'objectif à terme est de rationaliser ses coûts et d'utiliser les moyens modernes à notre disposition : visio conférence, conf call...
- Organisation et compétitions pour 635 K€. Ce sont les frais d'arbitrage (compensation à l'€ prêt en produit), les achats de matériels notamment sur le foot en milieu scolaire (part achat de matériel).
- Restauration, hôtellerie CRT pour 548 K€ : ce sont les charges du CRT.
- Dons, subvention, cadeaux pour 312 K€ : principalement ce qui est donné au foot en milieu scolaire (en subvention et non en matériels cette fois), et les achats liés au changement de logo.

Au final, un RN tout juste >0, avec 8,7 K€. A noter que nous sommes l'une des seules ligues ayant vécu la fusion sur l'exercice, à sortir un RN >0.

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce résultat aux fonds propres."

➤ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

« En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de l'Association LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de mes appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

• **Opinion sur les comptes annuels :**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiants des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- pages 13 et 14, qui décrit l'opération de fusion intervenue au cours de l'exercice et les incidences comptables sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 ;
- page 14, concernant le changement de méthode intervenu au cours de l'exercice et qui consiste à affecter le mali technique de fusion inscrit à l'actif de la société en « terrains et constructions.

• **Justification des appréciations :**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2b de l'annexe, votre association expose les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation du mali technique de fusion.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

- Comme indiqué dans la note 2l de l'annexe, votre association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges.

Dans le cadre de mon appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai revu le processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et leur couverture par des provisions au passif du bilan.

Je me suis assuré du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

- **Vérifications et informations spécifiques :**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

➤ **RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce »

12. Validation des comptes

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 336

- « oui » majoritaire à 88,36 %

Conclusion : Validé.

13. Présentation du budget prévisionnel 2017/2018 – M. Christophe Le Buan, Trésorier

➤ **PROVENANCE DES RESSOURCES**

- Sur les licences, cotisations et droit de changement de club, nous sommes partis sur le même nombre de licenciés. La différence avec N-1, c'est uniquement l'harmonisation des cotisations.
- Sur les subventions, partenariats et publicités, nous avons tenu compte de certaines baisses programmées, pour environ 60 K€.
- Sur les compétitions et arbitrage, cela tient compte des nouveaux règlements et de quelques compétitions en nombre plus importants.
- Concernant les recettes et activités CRT, ainsi que les droits et frais de stage, nous avons maintenu le niveau de N-1.
- Sur les reprises de provisions et transfert de charges, nous avons pris en compte le minimum.
- Sur les recettes diverses, nous n'en avons cette année pas d'exceptionnelles comme en N-1, à l'image des 200 K€ d'indemnités d'IFC.

➤ **UTILISATION DES RESSOURCES**

- Sur les charges liées aux salaires et autres intérim, augmentation de 90 K€. Cela tient compte des augmentations obligatoires (en général 1% de la masse salariale, soit près d'1/3 du total), d'un départ à la retraite et de mouvements de personnel.
- Des redevances aux districts, avec une augmentation de 80 K€, liés aux recettes des licences.

- Des licences, changement de clubs et assurance qui progressent fortement (près de 100 K€), principalement par l'assurance MDS et notamment l'invalidité grave (à hauteur de 80 cts par licenciés). Ce tarif avait été pris en charge par la ligue 2 ans (décision AG de N-2), et qui doit demain être réintégré aux prix des licences.
- Compétitions et dotations identique à N-1.
- Entretien, gestion courante et impôts et taxes en forte baisse, essentiellement par une baisse des travaux.
- Des déplacements, missions et hébergement en baisse à 600 K€. C'est notre politique : être attentif et utiliser les outils modernes à notre disposition.
- Restauration et hôtellerie CRT, idem à N-1.
- Des amortissements et charges diverses en baisse, car nous n'avons pas sur l'exercice la prise en compte comptable des IFC (200 K€ en N-1)
- Dons, subventions, cadeaux : Idem à N-1, car nous avons encore sur l'exercice à renouveler notre matériel et autres nouveaux logos.

Au final, un budget prévisionnel présenté difficilement à 0, si nous ne répercutons pas la charge des 80 cts par licencié sur l'invalidité grave.

14. Validation du budget prévisionnel

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 234

- « oui » majoritaire à 88,46 %

Conclusion : Validé.

15. Election des Délégués aux assemblées – rappel des modalités M. Christophe CHAGNEAU, Président de la CR surveillance des opérations électorales

« Mesdames, Messieurs,

Nous allons donc procéder aux diverses élections prévues à l'ordre du jour, et ce par l'intermédiaire du vote électronique.

Je vous précise en préambule que conformément aux Statuts de la Ligue, la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales a contrôlé les opérations d'émargement et contrôlera donc les opérations de vote.

Je vous invite donc à vous saisir du boîtier qui vous a été remis à l'émargement.

Je vous rappelle qu'il faut attendre que le vote soit affiché ouvert sur l'écran avant de voter. »

16. Présentation des candidats pour les 3 postes au titre des 150 000 licenciés - Vote

Jean-Paul CHERRUAULT – Titulaire

Marie-Hélène BAUDRY – Suppléante

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 803

- « oui » majoritaire à 100 %

Conclusion : Validé.

Gérard PAQUEREAU – Titulaire
Sébastien CORNEC – Suppléant

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 803

- « oui » majoritaire à 100 %

Conclusion : Validé

Gabriel GO – Titulaire
Delphine LEPECULIER – Suppléante

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 803

- « oui » majoritaire à 100 %

Conclusion : Validé

17. Présentation des candidats représentants des clubs régionaux et nationaux du football diversifié à l'AG LFA - vote

Alain CHARRANCE - titulaire sans suppléant

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 960

- « oui » majoritaire à 100 %

Conclusion : Validé

18. Election des candidats représentants des clubs nationaux séniors libres aux AF

Aucun candidat.

19. Pause

Durée de la pause : 20 minutes.

20. Intervention de M. Philippe GEORGES, référent général Coupe du Monde Féminine U20

Présentation d'un film sur la Coupe du Monde Féminine.

21. Intervention de M. Romain LELANDAIS, chef de projet Coupe du Monde Féminine U20

Présentation du programme « volontaires ».

22. Présentation du pôle structuration de clubs



M. René JOUPEAUX
Pilot of the club structuring pole

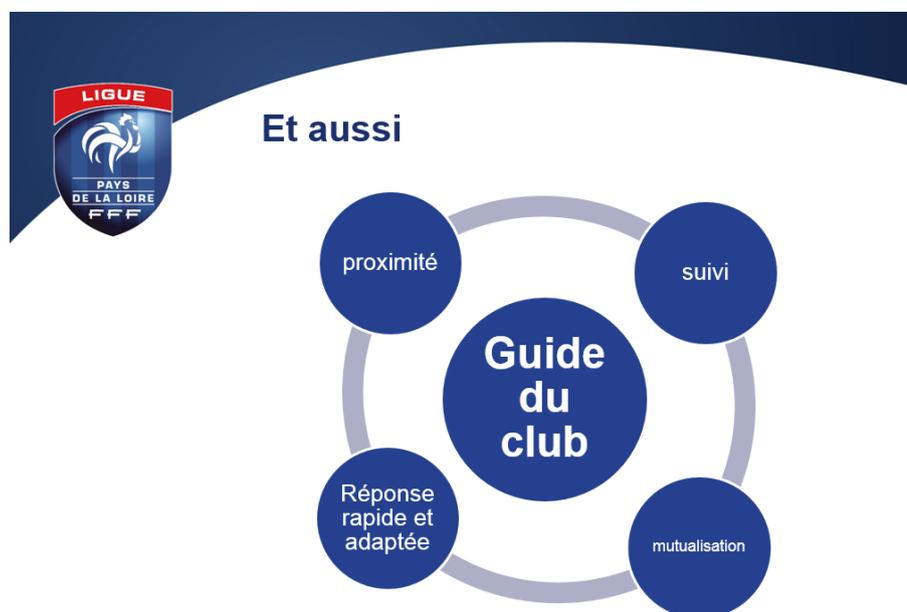
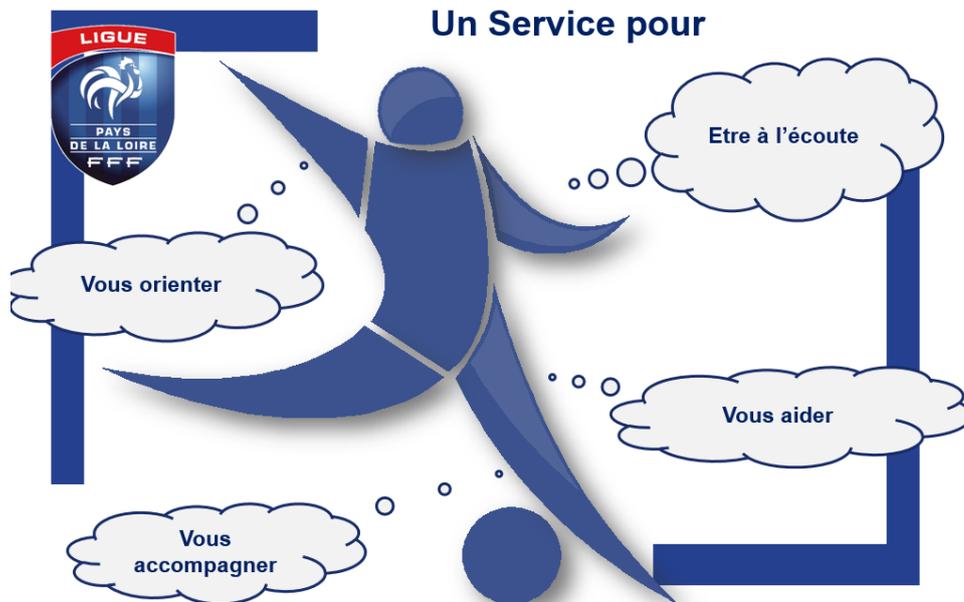


M. Jacky CORDUAN
Responsible for the CR Assistance aux Clubs



Mme Marie ROTTIER
Responsible for the club support service





23. Intervention de M. Yannick SUPIOT, Président du CROS

Monsieur Supiot présente les modalités de constitution par les clubs des dossiers relatifs aux emplois aidés. Il rappelle l'importance d'avoir des dossiers bien étayés et défendus conjointement par le club et la Ligue. En effet la concurrence entre les clubs des différentes activités sportives conjuguée à la réduction des crédits alloués au soutien de l'emploi sportif en France, ne permettront qu'aux meilleurs dossiers d'être soutenus. Il fait également un retour sur la désignation de la France comme organisateur des Jeux Olympiques en 2024 et souhaite que l'Etat prenne toute la mesure du soutien à apporter aux bénévoles qui font vivre les différentes disciplines olympiques.

Accessions aux championnats nationaux U17/U19

Rappel des éléments réglementaires et sportifs

- La Ligue présente deux championnats « éligibles » **au CN U17** :
 - Le championnat Elite U17 sur l'ex-territoire Atlantique
 - Le championnat DH U16 sur l'ex-territoire Maine
- La Ligue présente deux championnats « éligibles » **au CN U19** :
 - Le championnat Elite U19 sur l'ex-territoire Atlantique
 - Le championnat DH U19 sur l'ex-territoire Maine

Le règlement FFF n'offre qu'une accession par épreuve

Proposition accession au CN U17 :

Le Comité de Direction propose que la désignation de l'accédant en CN U17 et CN U19 se fasse sur la base d'un même protocole

- ***Un classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule géographique contre les 4 équipes éligibles les mieux classées.***

➤ **Accession au CN U17 :**

L'accédant de la LFPL au Championnat National U17 à l'issue de la saison 2017/2018 sera départagé entre :

- ✓ la première équipe éligible du Championnat Elite U17 Atlantique et,
- ✓ la première équipe éligible du Championnat de Division Honneur U16 Maine

➤ **Modalités du départage :**

- ✓ Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule géographique contre les 4 équipes éligibles les mieux classées.
- ✓ Si l'égalité subsiste, priorité sera donnée à l'équipe la moins pénalisée dans le cadre de l'article 37 des règlements des Championnats Régionaux des Jeunes (quotient des pénalités par le nombre de matchs effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné).
- ✓ Si l'égalité subsiste, priorité sera donnée à une équipe 1, sur une équipe 2, à une équipe 2 sur une équipe 3, à une équipe 3 sur une équipe 4.
- ✓ Si l'égalité subsiste, classement en fonction du goal average de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient des buts marqués par les buts encaissés)
- ✓ Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.
- ✓ Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée au club dont l'équipe inférieure sera la mieux classée hiérarchiquement
- ✓ Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.

Vote sur la proposition d'accessions en National U17 à partir de la saison 2018/2019

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1234

- « oui » majoritaire à 89,94 %

Conclusion : Validé

Proposition Accession au CN U19:

L'accédant de la LFPL au Championnat National U19 à l'issue de la saison 2017/2018 sera départagé entre :

- la première équipe éligible du Championnat Elite U19 Atlantique et,
 - la première équipe éligible du Championnat de Division Honneur U 19 Maine
- **Modalités du départage :**
- ✓ Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule géographique contre les 4 équipes éligibles les mieux classées.
 - ✓ Si l'égalité subsiste, priorité sera donnée à l'équipe la moins pénalisée dans le cadre de l'article 37 des règlements des Championnats Régionaux des Jeunes (quotient des pénalités par le nombre de matchs effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné).
 - ✓ Si l'égalité subsiste, priorité sera donnée à une équipe 1, sur une équipe 2, à une équipe 2 sur une équipe 3, à une équipe 3 sur une équipe 4.
 - ✓ Si l'égalité subsiste, classement en fonction du goal average de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient des buts marqués par les buts encaissés)
 - ✓ Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.
 - ✓ Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée au club dont l'équipe inférieure sera la mieux classée hiérarchiquement
 - ✓ Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.

Vote sur la proposition d'accessions en National U19 à partir de la saison 2018 / 2019

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1194

- « oui » majoritaire à 87,86 %

Conclusion : Validé

25. Principe d'architecture des compétitions de jeunes à partir de la saison 2018/2019 MM. Gabriel GÔ et Frédéric BODINEAU

Architecture des compétitions de jeunes pour la saison 2018/2019

Calendrier



ETAT DES LIEUX SAISON 2016/2017



Des pratiques différentes
et difficiles à fusionner.

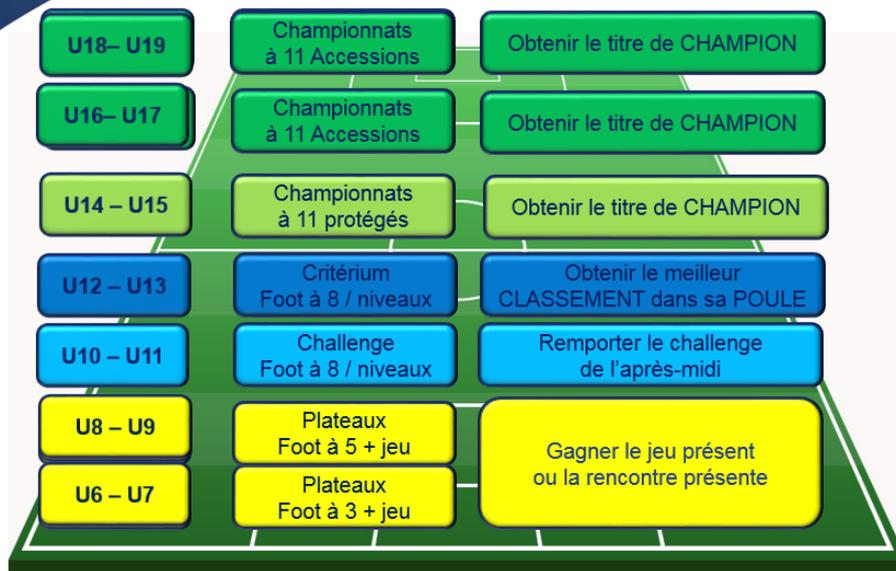


112 équipes	U14	2 X 8 PH	U14	1 X 12	118 équipes
	U15	1 X 12 Elite + 3 X 8 PH	U15	1 X 12 DH + 3 X 7 PH	
	U16		U16	1 X 12 DH + 1 X 8 PH	
	U17	1 X 12 Elite + 3 X 8 PH	U17	2 X 10 (19 équipes)	
	U18		U18	3 X 8 PH (22 équipes)	
	U19	1 X 12 Elite + 1 X 12 DH	U19	1 X 12 DH	

- 230 équipes jeunes au plan régional soit 17,7%. **Objectif FFF =>10%**

MODÈLE FÉDÉRAL : COMPÉTITION GRADUÉE DES U6 AUX U19

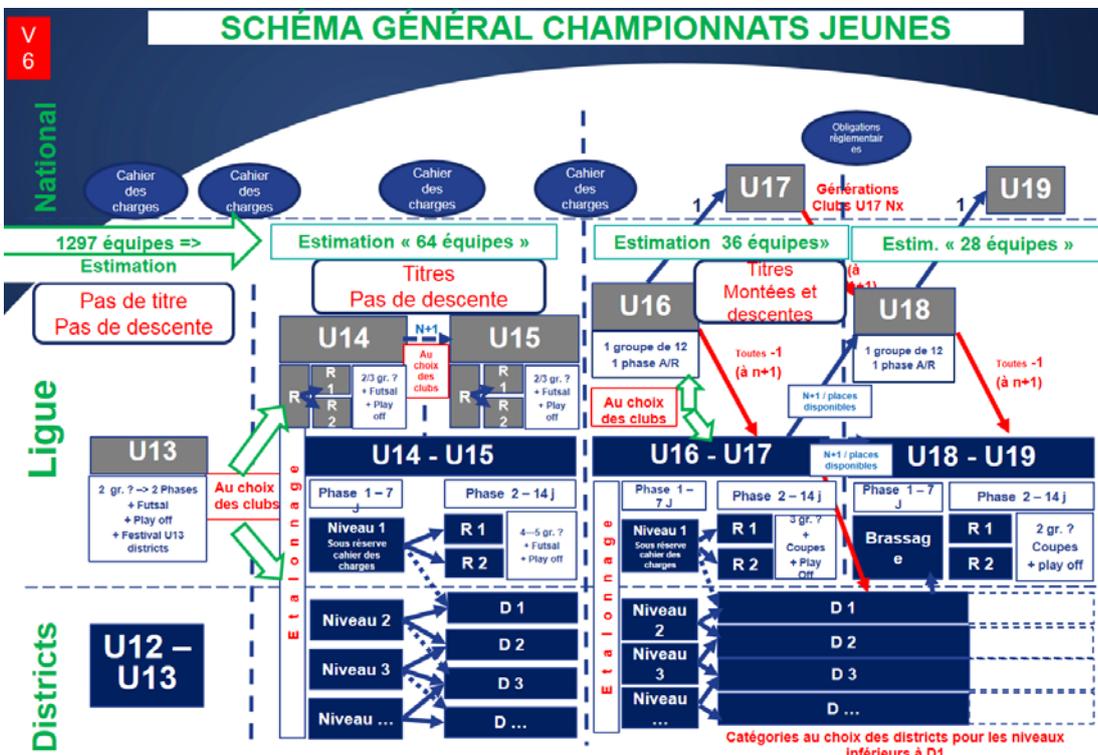
« TEMPS DE JEU ÉGAL POUR TOUS, UN DROIT POUR LES JOUEURS,
UNE OBLIGATION POUR LES ÉDUCATEURS ».



Les grands principes :

Objectif : proposer une pratique attractive, favorisant les progrès, la fidélisation au football et à son club

- ✓ Les clubs font acte de candidature pour jouer au niveau de leur choix
- ✓ Deux voies proposées pour nos clubs
 - * Soit par année d'âge
 - * Soit par catégorie
- ✓ Graduation de l'approche de la compétition
- ✓ 25 à 30 journées par saison et par équipe



Intervention de Monsieur Alain MARTIN, Président du District 44, membre du Comité de Direction

« Il faut rectifier : Les Présidents de District n'ont pas participé à l'élaboration du projet des jeunes.

Ainsi, le Comité se positionne contre l'organisation de championnats régionaux U13, le Football de pré-compétition doit rester un football de proximité. Il appartient au District dans sa mission de régulation de mettre en place des organisations adaptées à la formation des jeunes footballeurs et pour les préparer à la participation au championnat régional en U14-U15.

Le Comité s'oppose à l'intégration des championnats Ligue sur invitation ; celle-ci étant contraire à l'esprit de la compétition et risque d'entraîner des dérives clientélistes.

Le Comité demande également que soit porté au niveau Fédéral une évolution permettant de limiter l'utilisation du nombre de joueurs mutés en compétition Jeunes afin de réduire le recrutement des jeunes joueurs et d'éviter le « pillage » réalisé par certains clubs.

Lors de la saison 2014/2015 dans le cadre du Qualifoot, certains clubs « dit très structurés » n'ont pas pu accéder en U14 Région ; ce qui a été valorisant pour les soit disant « petits clubs » qui ont gagné leurs places en respectant le cahier des charges sportif. Ce qui a provoqué des contestations verbales et de nombreux recours des clubs « structurés » qui n'ont pas pu accéder. Je n'ai pas envie de connaître à nouveau une telle situation. »

Vote de tendance sur le projet d'architecture des compétitions de jeunes à partir de la saison 2018/2019

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 702

- « oui » majoritaire à 52,86 %

Conclusion : Validé

26. Information sur les hypothèses d'accèsion de fin de saison des championnats séniors, M. Guy RIBRAULT

R3 - 2017-2018

1-- Les représentations de chaque district en R3 - une simulation du "possible" après trois journées de championnat!

		44	49	53	72	85
DRS	3 douzièmes		1		1	1
DRH	troisièmes à onzièmes	8	9	8	9	9
PH	premiers à septièmes + 3 huitièmes	19	11	8	6	15
Barragistes	5	2	1		2	
Accessions	10	2	2	2	2	2
		31	24	18	20	27
						120

2-- A titre tout à fait indicatif: une répartition de ces équipes dans les dix groupes

44	49	53	72	85
----	----	----	----	----

A		5	3	4		12	3
B			3	4	5	12	3
C	6		3	3		12	3
D	5		3	4		12	3
E	5	4	3			12	3
F	5		3		4	12	3
G		5		2	5	12	3
H		4		3	5	12	3
I	5	3			4	12	3
J	5	3			4	12	3

31	24	18	20	27
6	6	6	6	6

Questions des clubs :

Question : Le foot en U13 est un foot d'animation et doit être géré en district.

Réponse : Certes c'est pourquoi lors de la première présentation il n'était pas sur le schéma. C'est à la demande de certains clubs lors de la première consultation avec le Conseil Consultatif des Clubs.

Question : Les présidents de district n'ont pas participé à ce projet.

Réponse : Certes c'est le GT qui le conduit, mais à chaque étape ils furent informés lors d'une présentation en CODIR, lors d'une réunion spéciale à la LFPL, de plus au sein du GT participe un représentant du district.

Question : Problème des déplacements, nombre de Kms et des frais pour les clubs.

Réponse : la région, la Ligue s'est agrandie donc c'est vrai. Mais nous sommes encore dans des proportions acceptables.

Question : souhaite une réduction du nombre de mutés chez les jeunes.

Réponse : c'est un vœu que l'on peut porter en souhaitant que la fédération nous entende, pour mémoire l'ex Maine l'avait inséré dans ses RG.

Question : Cette architecture favorisera le clientélisme ou du moins le copinage.

Réponse : certainement pas puisque d'une part les clubs auront le choix de leur engagement, et que d'autre part leur projet club sera leur meilleure garantie.

27. Présentation de l'Equipe Technique Régionale, M. Nicolas BOURDIN, DTR

➤ Une ETR, pour quoi faire ?

Mettre en œuvre la politique technique nationale :

- ✓ Au bénéfice des clubs et de ses licenciés
- ✓ Dans 3 domaines : les pratiques et la structuration du club, la formation des éducateurs, l'excellence du joueur

➤ L'ETR, c'est une équipe de 17 Conseillers Techniques :

- ✓ 6 conseillers techniques à la Ligue
- ✓ 11 conseillers techniques dans les Districts
- ✓ Et 8 éducateurs de Ligue ou de Districts en soutien

➤ Pratique et structuration des clubs (Développement et Animation des Pratiques = DAP), des offres de pratiques variées pour tous vos publics et des dispositifs structurants :

- ✓ Football des 6-13 ans G/F (foot à 3/5/8) : plateaux, rencontres, événements festifs, Festival Foot U13
- ✓ Football des 14-19 ans G/F (foot à 5/8/11) : championnats adaptés, coupes, futsal
- ✓ Football des adultes G/F : herbe, futsal
- ✓ Pratiques diversifiées : futsal, beach, tennis-ballon, foot5...
- ✓ Football à l'école, football handicap
- ✓ Labels Jeunes FFF et Féminines, Programme Educatif Fédéral

➤ Formation des éducateurs :

Des formations d'éducateurs multiples pour vos bénévoles et vos professionnels

- ✓ Pour tous les publics à encadrer
- ✓ Formation initiale et continue
- ✓ A proximité des clubs

- ✓ D'une courte durée
- ✓ Nombreuses : 3 500 éducateurs formés/an

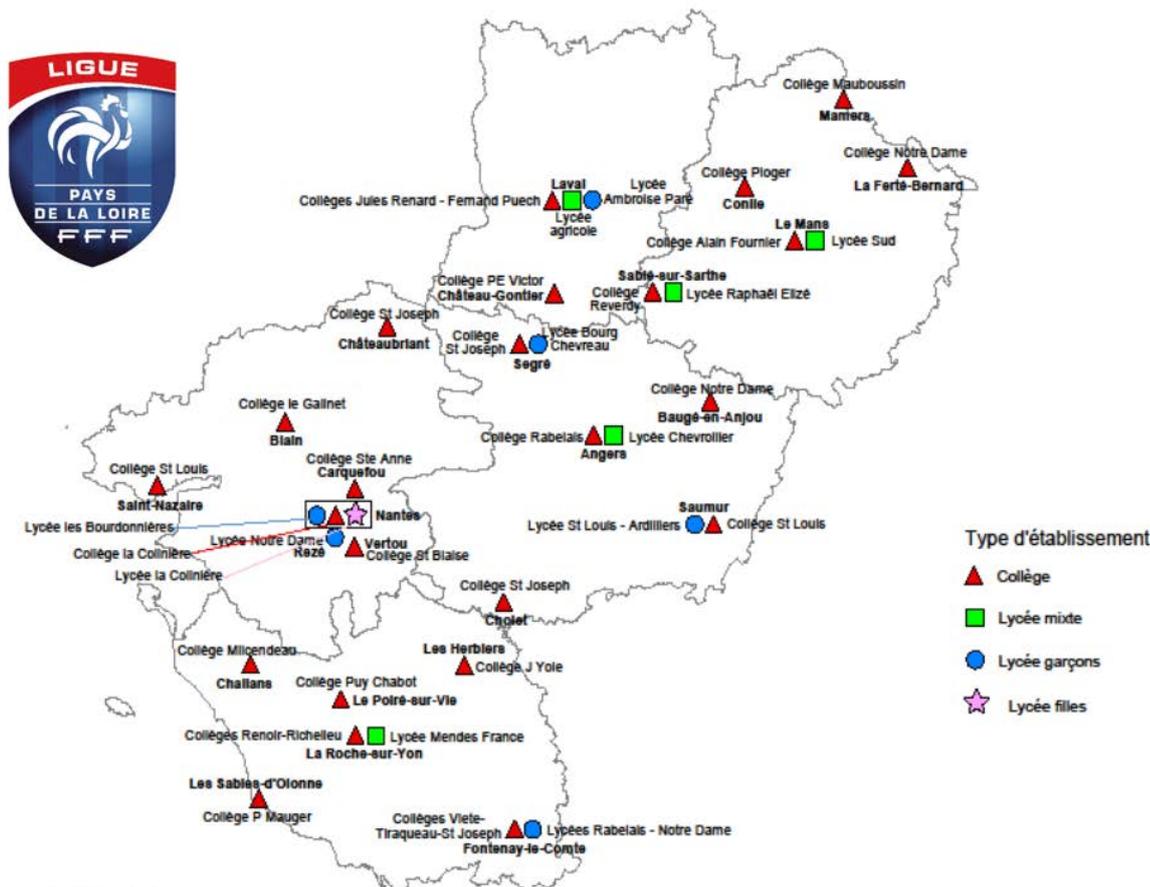


➤ **L'excellence du joueur(se) - Projet de Performance Fédéral = PPF**

Des dispositifs et actions animées pour notre élite :

- ✓ Des détections des U13 aux U16 G/F, futsal U15 & U18 jusqu'aux sélections
- ✓ Des sections sportives du collège au lycée
- ✓ Des centres de perfectionnement
- ✓ Des pratiques proposées pour faire progresser nos meilleur(e)s jeunes

Carte des SSS de football des Pays de la Loire en 2017 - 2018



En conclusion, ces champs d'actions développés par les Conseillers Techniques doivent donner une direction à vos clubs et permettre leur évolution.

Le club de demain, c'est celui :

- ✓ Qui accueille et encadre bien, petits et grands, garçons et filles,
- ✓ Qui fait jouer tous les pratiquants(es) quel que soit leur niveau,
- ✓ Qui répond à tous les besoins et est ouvert aux pratiques nouvelles,
- ✓ Qui donne une place à chacun quel que soit son origine, son âge, son sexe ou son handicap.

28. Examen des vœux – Monsieur Jacques BODIN – Secrétaire Général

Absence de vœux.

29. Présentation NIKE

Présentation aux clubs du partenariat Nike

30. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Gérard LOISON, Président

« Merci à toutes et tous pour votre qualité d'écoute et la pertinence des questions que vous avez posées.

Merci à tous nos intervenants pour la précision et la concision de leurs propos, à Christophe LE BUAN et son équipe pour sa présentation claire et précise des comptes de notre Ligue.

Merci à Jérôme, notre Directeur et l'équipe de communication pour la parfaite tenue de cette AG.

Merci à tous nos partenaires, à tous les salariés de la Ligue et d'une manière générale à toutes celles et ceux qui nous aident dans notre tâche au quotidien.

Enfin et surtout, merci à vous toutes et tous représentants des clubs pour ce que vous faites et surtout ce que vous ferez demain.

Nous vous l'avons dit et redit la pratique, les pratiquants et les clubs sont au centre de nos préoccupations et la Ligue est la maison du football et de ses dirigeants et pratiquants. »

31. Clôture de l'Assemblée

Jérôme Clément invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

Le Président,
Gérard LOISON



Le Secrétaire Général,
Jacques BODIN

